

REPUBLIQUE DU BENIN  
- - - - -  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
- - - - -

**DECRET N° 2005-275 DU 06 MAI 2005**

Chargeant Monsieur Frédéric DOHOU,  
Ministre de la Communication et de la  
Promotion des Technologies Nouvelles, de  
l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI,  
Ministre d'Etat chargé de la Planification et  
du Développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU : La proclamation du 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 22 mars 2001 ;
- VU : Le Décret N° 2005-052 du 04 février 2005 portant composition du Gouvernement ;

## **DECRETE**

ARTICLE 1 : Pour compter du 06 mai 2005, Monsieur Frédéric DOHOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles, est chargée de l'intérim de Monsieur Zul Kifl SALAMI, Ministre d'Etat chargé de la Planification et du Développement pendant l'absence de celui-ci.

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 06 mai 2005

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

  
**Mathieu KEREKOU**

**Ampliations** : PR : 6 – AN : 4 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MJLDH : 2 – MCP  
PD : 4 – Autres Ministères : 18 – Départements : 6 – SGG : 4 – JORB : 1.